	33/22

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice **:** 12 - ***Présents*** : **9** - ***Votants*** : 10

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 juin 2022

Date de convocation
18 juin 2022
Date d'affichage
18 juin 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt deux, le 24 juin, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Etaient présents : M. Samuel GOMES, Christelle PERRIN, Joëlle TSCHUDI, Pascal GALLIOT, Fabien BARI, Jean-Pierre SCHWARTZ, Patricia FALLENOT, Nadège ZIMMERMANN, Sébastien GADOT

Etaient absents excusés avec procuration : Azzedine AZZOUG (donne procuration à M. Sébastien GADOT),

Etaient absents excusés : Armelle LE GAL, Pamela GRIDEL

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Christelle PERRIN

DÉCISION POUR RECRUTEMENT DE SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES
Délibération N°33-22

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un accroissement annuel d'activité en période estivale il convient de recruter 1 poste saisonnier aux services techniques du 1er juillet au 31 août par période de 15 jours renouvelable.
Monsieur le Maire rappelle que le recrutement doit se faire dans le respect du principe constitutionnel d'égal accès aux emplois publics, après publicité.
Les conditions à respecter sont :

- âge 18 ans minimum, avec permis de conduire,
- Durée du contrat 15 jours renouvelable,
- Durée hebdomadaire de 20 heures, rémunérées sur la base du SMIC.

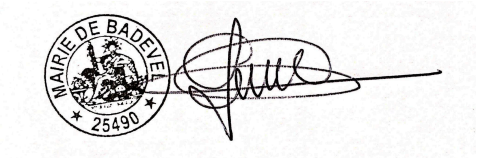
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

- POUR : 9
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 1

➢ **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter 1 emploi saisonnier selon les conditions citées dans la présente délibération, et à signer tous les documents y afférents.

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 24 juin 2022 et publication ou notification le 24 juin 2022

Le Maire,



Samuel GOMES